

Forum pour les responsables de la vieillesse

Une bonne prise en charge au troisième âge pour tous – Besoins et possibilités d'action

Prof. Dr Carlo Knöpfel
FHNW/HSA/ISOS

Berne, le 19 novembre 2024



Évolution démographique

- De plus en plus de personnes vivent de plus en plus longtemps (double vieillissement).
- Le nombre de personnes très âgées est en nette augmentation.
- Le processus de fragilisation au «quatrième» âge s'allonge (le besoin d'aide précède le besoin de prise en charge qui précède le besoin de soins).
- Un nombre croissant de couples de retraités n'ont pas d'enfants.

Changement social

- La taille des familles diminue.
- La distance géographique entre les générations s'accroît.
- La participation des femmes au marché du travail continue d'augmenter.
- L'individualisation, l'autonomie et l'indépendance marquent les relations entre générations.
- L'inégalité sociale face à la vieillesse s'accroît.

Besoin d'action

- **L'évolution de la société entraîne un besoin croissant, mais de plus en plus insatisfait, de travail de soins, en particulier pour la prise en charge au troisième âge.**
 - Le nombre de personnes âgées qui restent très longtemps à la maison va augmenter de manière significative.
 - Le travail de care non rémunéré fourni par les membres de la famille va plutôt diminuer.
 - Il y a un risque que la prise en charge soit insuffisante, en particulier pour les personnes âgées vulnérables.

Possibilités d'action

- «Motion visant à allouer des PC pour financer un séjour en logement protégé»
comme game changer au niveau fédéral
- Différence de développement entre les cantons, notamment entre la Suisse alémanique et la Suisse romande
- «Pionnier» en Suisse alémanique: canton de Zurich

Confédération: message relatif à la «motion visant à allouer des PC pour financer un séjour en logement protégé» au Parlement

- Prestations d'assistance indépendantes du type de logement
- Liste des services concrets d'aide et de soins à domicile
 - Système d'appel d'urgence
 - Aide au ménage
 - Service de repas
 - Service d'accompagnement et de transport
- On renonce à une définition de la prise en charge, il manque des objectifs en matière d'impact
- Financement par les cantons via un forfait dans le cadre des frais de maladie et d'invalidité. Le plafond de coûts du forfait doit être d'au moins 11 160 CHF.

Canton de Zurich: réforme de l'ordonnance sur les prestations complémentaires

- Liste des prestations avec objectif en matière d'impact
 - Aide à la gestion du budget
 - Prise en charge et accompagnement psychosociaux, notamment pour honorer les rendez-vous, maintenir le contact avec le monde extérieur et prévenir l'isolement social et les crises psychologiques
 - Services de relève
 - Conseil, évaluation et coordination des prestations

- Le forfait pour tous les frais de maladie et d'invalidité reste fixé à 25 000 CHF par personne

Potentiel du modèle zurichois

- L'objectif en matière d'impact est mentionné comme objectif de prévention.
- La prise en charge psychosociale est explicitement mentionnée.
- La liste crée une grande marge de manœuvre pour prendre en compte les besoins de prise en charge des personnes âgées, notamment dans le domaine de la prévention.

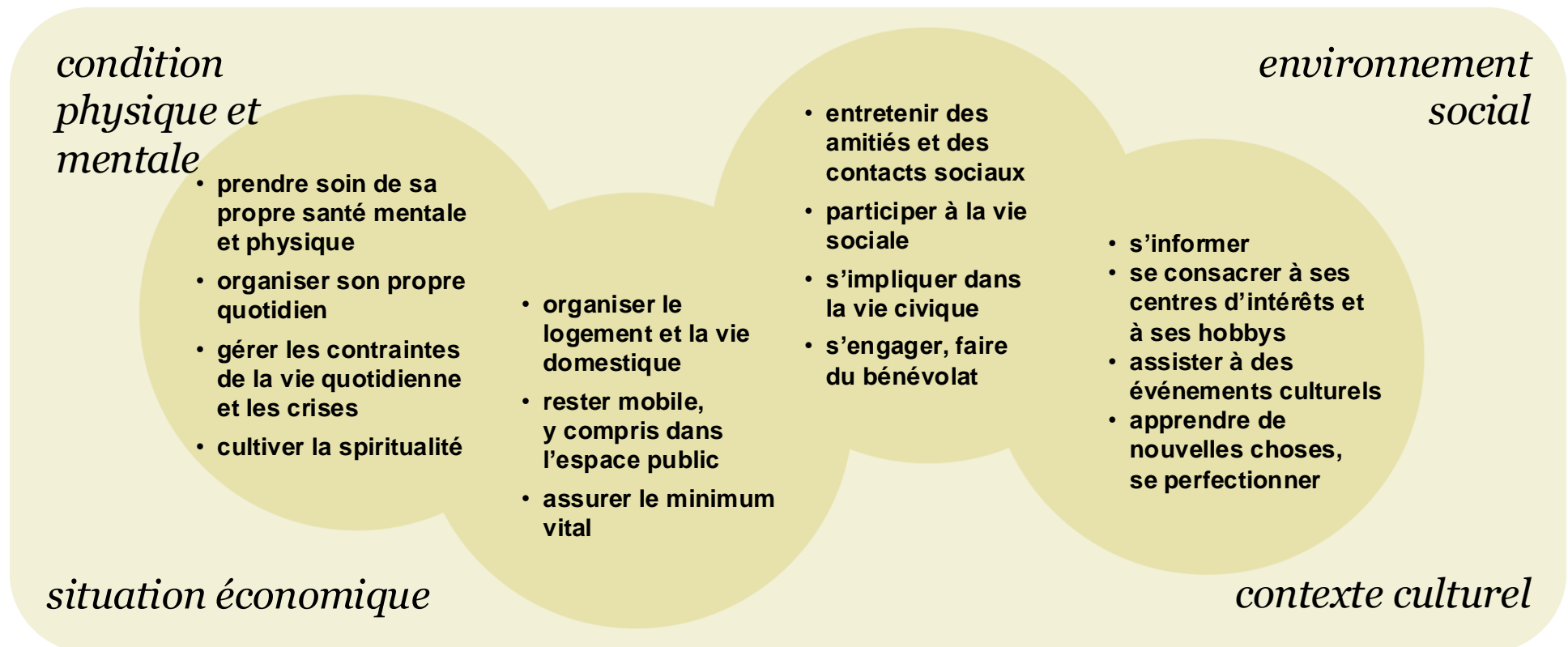
Possibilités d'action concrètes

- Réfléchir à l'image de la vieillesse
- Clarifier la compréhension de la prise en charge
- Déterminer les objectifs d'une bonne prise en charge
- Décrire les champs d'action d'une bonne prise en charge
- Concrétiser les objectifs d'efficacité des prestations de prise en charge
- Introduire un outil d'analyse
- Assurer l'offre de services de prise en charge
- Définir le financement des services de prise en charge

Réfléchir à l'image de la vieillesse: comment voyons-nous les personnes âgées?

- Ni seulement «déficientes» ni toujours «actives et agiles»
- Vision globale de la personne âgée
- Orientation en fonction de la situation de vie actuelle
- Droit à l'autonomie et à l'autodétermination (intégration des droits de l'homme)
- Approche participative

Domaines et environnements de vie



Clarifier la compréhension de la prise en charge: qu'est-ce qu'une bonne prise en charge au troisième âge?

«La prise en charge permet aux personnes âgées d'organiser leur **vie quotidienne** de manière largement **autonome** et de participer à la **vie sociale** lorsqu'elles ne peuvent plus le faire conformément à leurs attentes en raison de leur situation de vie et de leur handicap physique, psychique et/ou cognitif.»

Source: OFAS (2023, p. 6)

Déterminer les objectifs d'une bonne prise en charge au troisième âge: que voulons-nous atteindre?

- Maintenir et améliorer la qualité de vie
- Renforcer l'autonomie et l'autodétermination
- Promouvoir la santé psychique et sociale
- Assurer la participation à la société
- Ou si l'on considère les aspects négatifs: éviter l'isolement et la négligence
- Freiner la hausse des coûts de la santé dans le secteur hospitalier

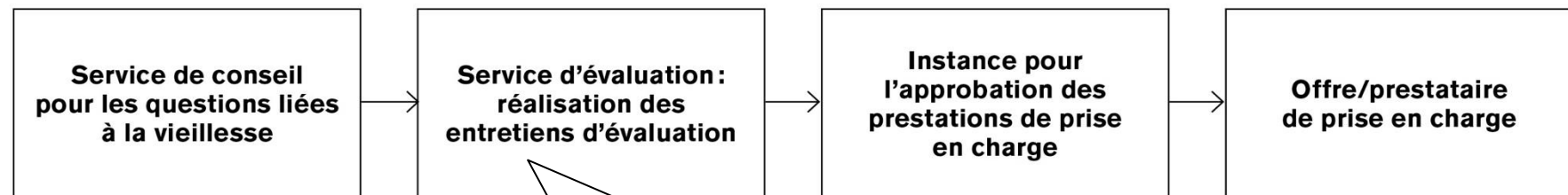
Décrire les champs d'action d'une bonne prise en charge au troisième âge: pour quoi doit-il y avoir des offres de prise en charge?



Concrétiser les objectifs d'efficacité dans les champs d'action: sur quoi nous jugeons-nous?

Champ d'action	Objectifs d'efficacité
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autonomie personnelle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer et préserver la santé psychique, la résilience et le sentiment de sécurité
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation du quotidien 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir et encourager l'utilité et l'autodétermination dans la vie quotidienne
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation à la vie sociale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir l'intégration dans l'environnement social et permettre la participation à la vie sociale
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil et coordination du quotidien 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les services de prise en charge appropriés, optimiser le système d'aide et stabiliser la situation de vie

Introduire un outil d'analyse: comment identifier les besoins de prise en charge?



Par exemple: outil d'analyse pour la prise en charge psychosociale des personnes âgées. Évaluation des besoins individuels de prise en charge et élaboration participative du plan de prise en charge.

Définir le financement des services de prise en charge

- Tarification selon les directives cantonales
- Introduction de tarifs sociaux pour les personnes se trouvant juste au-delà du seuil des PC
- Fonds pour les cas de rigueur
- Pas de paiement anticipé (cas de non-sollicitation)

Assurer l'offre de services de prise en charge: qui peut facturer?

- Reconnaître les prestataires de services de prise en charge (assurance qualité)
- Combler les lacunes de l'offre existante
- Promouvoir la coopération régionale
- Assurer l'accès aux prestations de prise en charge (travail social de proximité et mobile pour les personnes âgées)

Perspectives

- **La prise en charge a un grand potentiel**
 - Pour la personne âgée
 - Pour les proches
 - Pour la société

- **Les choses bougent sur le plan politique**
 - Villes et communes
 - Cantons et Conférence des directrices et directeurs des affaires sociales
 - Confédération

- **Construisons activement la prise en charge des personnes âgées.
Politiquement et professionnellement.**
Les responsables de la vieillesse ont un rôle clé à jouer dans ce domaine.

Je vous remercie de votre attention!

À bientôt sur www.bienvieillir.ch